



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 7 janvier 2021 à 19 h
Séance virtuelle - webdiffusion seulement**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Madame Marie-Pierre Busseau, Directrice - performance, greffe et services administratifs par intérim
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement

Ouverture de la séance

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation requis par l'article 323 de ladite loi.

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01

CA21 09 0001

Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 7 janvier 2021 à 19 h.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 7 janvier 2021 à 19 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

Période de questions du public.

À 19 h 02, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

- | | | |
|------------------|---|---|
| Diane Thibaudeau | - | Suivi – Marché Tropic-Léo. |
| Richard Williams | - | Parc Henri-Julien - Accès aux terrains sportifs en période hivernale. |
| Brendan O'Neil | - | Parc Henri-Julien - Déneigement des sentiers. |

Cette période de questions prend fin à 19 h 09.

10.03

CA21 09 0002

Soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, un projet de règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles sur le lot 2 497 668 du cadastre du Québec, bordé par les rues Saint-Hubert et de Louvain Est et l'avenue Christophe-Colomb - Zone 1402 (dossier en référence 1204039019).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

de soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, un projet de règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles sur le lot 2 497 668 du cadastre du Québec, bordé par les rues Saint-Hubert et de Louvain Est et l'avenue Christophe-Colomb.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1204039013

CA21 09 0003

Demander au conseil municipal d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à la création d'un secteur établi de densité 01-T13 à même une partie du secteur de densité 01-09 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-est des rues Saint-Hubert et de Louvain Est, afin de permettre la réalisation d'un projet à des fins principalement résidentielles - Lot 2 497 668 du cadastre du Québec, et de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin qu'il tienne l'assemblée publique de consultation requise (dossier en référence 1204039013).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

de demander au conseil municipal d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à la création d'un secteur établi de densité 01-T13 à même une partie du secteur de densité 01-09 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-est des rues Saint-Hubert et de Louvain Est, afin de permettre la réalisation d'un projet à des fins principalement résidentielles sur le lot 2 497 668 du cadastre du Québec, et de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin qu'il tienne l'assemblée publique de consultation requise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1204039019

CA21 09 0004

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement autorisant un emprunt de 2 395 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2021-2030.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement autorisant un emprunt de 2 395 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2021-2030.

40.03A 1204040009

CA21 09 0005

Prendre acte du dépôt du projet de règlement autorisant un emprunt de 2 395 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2021-2030.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de prendre acte du dépôt du projet de règlement autorisant un emprunt de 2 395 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2021-2030.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03B 1204040009

CA21 09 0006

Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée du 30 novembre au 15 décembre 2020 pour le Règlement autorisant un emprunt de 6 938 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement du Centre Culturel et Communautaire de Cartierville.

Le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée du 30 novembre au 15 décembre 2020 pour le règlement suivant :

RCA20 09004 : Règlement autorisant un emprunt de 6 938 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement du Centre Culturel et Communautaire de Cartierville.

61.01 1204040004

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du jeudi 7 janvier 2021 est levée à 19 h 14.

70.01

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement